

La Réserve de l'Aviation royale du Canada.—Les sous-éléments de la force active de réserve de l'A.R.C. comprennent la réserve auxiliaire et la première réserve. Onze escadrons de la réserve auxiliaire, dotés d'avions de transport, sont maintenus en service afin d'être prêts, en cas d'urgence, à effectuer les opérations aériennes requises à l'appui des civils et des militaires, ainsi que les opérations de recherches et de transport qui sont de leur domaine. L'A.R.C. maintient également en service douze unités de santé auxiliaires et huit unités d'instruction technique. La première réserve est surtout chargée d'assurer l'instruction des membres du Programme universitaire d'entraînement aérien (URTP). Les autres éléments de la première réserve sont les officiers des cadets de l'Air et les officiers auxiliaires de l'effectif.

Chaque été, environ 300 étudiants de première année du URTP suivent un cours de formation d'officiers à l'École d'officiers de réserve, à Centralia (Ont.). Après avoir suivi cette instruction initiale, les élèves-officiers qui font partie des services du génie aéronautique, des télécommunications, de la technique de la construction, du matériel mobile auxiliaire, du ravitaillement, de la comptabilité et de l'administration, commencent leur instruction élémentaire dans les centres d'instruction de l'A.R.C., tandis que les élèves-officiers qui font partie des services aériens, de santé, de l'aumônerie et du personnel sont affectés à des unités des forces régulières pour y recevoir une formation pratique. Les étudiants de deuxième et troisième années poursuivent l'instruction régulière ou pratique commencée au cours des années précédentes.

Les officiers auxiliaires de l'effectif consacrent au minimum 15 jours et au maximum 30 jours chaque année à l'orientation professionnelle dans les centres de recrutement de l'Aviation royale du Canada.

Le Corps royal canadien des cadets de l'Air.—Le Corps des cadets de l'Air est patronné et administré par la Ligue des cadets de l'Air du Canada, organisme civil formé de volontaires. L'instruction donnée aux cadets de l'Air a pour objet de stimuler chez eux le civisme afin d'en faire de bons citoyens, d'accroître leur intérêt envers l'aviation et la technologie spatiale, de les aider à développer à un haut degré leurs aptitudes physiques, leur initiative et leur sens de la discipline. L'A.R.C. travaille de concert avec la Ligue des cadets de l'Air et fournit les instructeurs, les programmes d'études et le matériel requis.

L'effectif maximum autorisé est de 28,000 cadets et, au 31 mars 1963, il s'établissait à environ 26,900, formant 347 escadrons répartis dans diverses régions du Canada. L'instruction de ces cadets se poursuit dans plus de 290 centres, de Terre-Neuve à la Colombie-Britannique.

Au cours de l'été 1962, on a organisé des camps à l'intention des cadets de l'Air aux bases de l'A.R.C. à Greenwood (N.-É.), à Saint-Jean (P.Q.), à Trenton (Ont.) et à Sea Island (C.-B.), auxquels ont participé plus de 7,000 cadets avec leurs officiers et instructeurs. Un cours de sept semaines à l'intention des chefs seniors a été suivi par 240 cadets, à la base de Camp Borden (Ont.). En vertu du Programme d'échange de visites entre divers pays pour 1962, patronné conjointement par l'A.R.C. et la Ligue des cadets de l'Air, 58 cadets se sont rendus en Grande-Bretagne, aux États-Unis, au Danemark, aux Pays-Bas, en Norvège, en Suède, en Belgique, en France, à la République fédérale d'Allemagne, en Italie et en Israël.

Grâce aux bourses offertes par l'Aviation, environ 250 cadets seniors suivent chaque année des cours de pilotage dans les aéro-clubs. La Ligue des cadets de l'Air et d'autres organismes offrent également des bourses dont le nombre, en 1962, s'est élevé à 109.

Sous-section 4.—Le Conseil de recherches pour la défense

Le Conseil de recherches pour la défense, organisme fondé le 1^{er} avril 1947, a pour fonction d'aider et de conseiller les forces armées dans le domaine scientifique. Il comprend un président et un vice-président à plein temps, cinq membres d'office et neuf membres nommés. Sont membres d'office, les chefs d'état-major des trois Armes, le sous-ministre